

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 octobre 2017

Délibération n° 2017 – 17/10/2017 – 4

Recapitalisation de la SATT Grand Est

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts de la SATT Grand Est

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 27 voix pour, 2 voix contre :

la recapitalisation de la SATT Grand Est.

Dijon, le 18 octobre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement